

Population, financement et dépenses au 1^{er} janvier 2023

Couverture¹

100 % de la population résident régulièrement sur le territoire national est couverte par la Protection universelle maladie (PUMA) (population gérée soit par la branche maladie du Régime général soit par un autre régime). Un petit nombre de personnes résidant régulièrement sur le territoire national ne font toutefois pas valoir leur droit à cette couverture, telles des personnes sans domicile fixe ou des rentiers ayant souscrits une assurance privée.

96% de la population serait couverte par une complémentaire santé en 2020 (selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la Santé - Études et résultats n°1166, 8 octobre 2020).

Financement

Tableau n°1 : Évolution de la structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)

	En %						
	2011	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ensemble de la CSBM							
Sécurité sociale	76,3	77,6	77,8	77,8	77,9	79,6	79,8
État	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,6	0,4
Organismes complémentaires	13,6	13,3	13,1	13,4	13,5	12,2	12,9
Ménages	8,8	7,7	7,7	7,3	7,2	6,6	7,0

Commentaire : la situation des années 2020 et 2021 doit être considérée comme exceptionnelle au vu de l'importance des dépenses liées à la crise sanitaire COVID-19 prises en charge par la seule Sécurité sociale – Assurance maladie et non plus en partie par l'État.

Source : DREES, Comptes de la santé

¹ Extraits du rapport de la Direction de la recherche et des études statistiques (DREES) du ministère de la Santé sur les dépenses de santé en 2021 (septembre 2022).

Dépenses

Tableau n°2 : Structure de la dépense des financeurs de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) en 2021

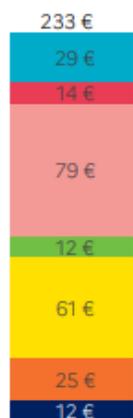


Lecture > En 2021, 56 % des dépenses de Sécurité sociale sur le champ de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) concernent des soins hospitaliers.

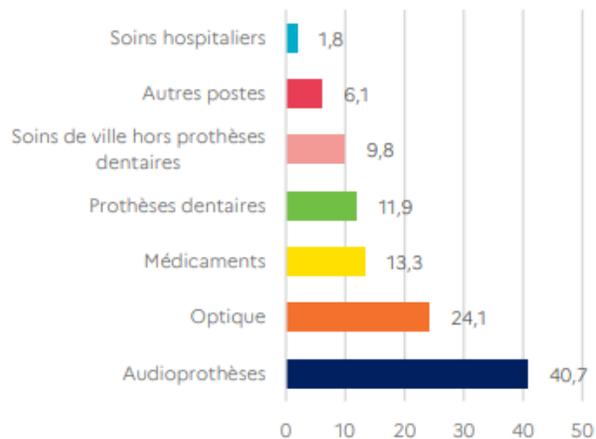
Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau n°3 : Le reste à charge des ménages en 2021

Structure du reste à charge moyen par habitant (en euros)



Part de reste à charge des ménages par catégorie de dépenses (en %)



Lecture > En 2021, le reste à charge moyen par habitant s'élève à 233 euros, dont 61 euros de dépenses de médicaments. Le reste à charge représente 13,3% de la dépense de médicaments en 2021.

Source : DREES, Comptes de la santé